

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 23 novembre 2021**

Convocation du 15 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le 23 novembre à 19h15, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, en séance publique, à la mairie sous la présidence de Madame Jocelyne GOUGOU, Maire.

---

**Présents** : Joëlle ARNAUD, Sandrine BUSILLET, Jean-François DUBONNET, Stéphanie ERB, Jocelyne GOUGOU, Vincent LAGUILLAUMIE, Cédric LOUIS, Vincent LUYTON (arrive à 19h26), Agnès MARANZONI, Bernard MARECHAL, Hubert MARECHAL (arrive à 20h13), Cindy MARLIN

**Absents et excusés** : Rémi CADOUX, Samuel CARRET, Catherine LALINDE

Mme MARANZONI a été élue secrétaire de séance

### **ORDRE DU JOUR**

- Refonte du site internet de la commune : présence de Grand Chambéry pour présenter le groupement de commandes
- Personnel communal : Prévoyance 2022-2027
- Tarifs 2022 de la salle polyvalente
- Renouvellement d'une autorisation d'exploitation de la carrière des Radelles sur la commune de Saint-Thibaud-De-Couz
- Demande de Subvention au Département de la Savoie pour le fonds d'urgence COVID 19
- Décisions modificatives
- Travaux en cours
- Questions diverses
  - 1) Service des eaux : présence au conseil d'exploitation
  - 2) Programme des travaux 2022 du Département
  - 3) Chemins de randonnées sur la commune

La séance débute à 19h25.

### **Compte-rendu du 04 octobre 2021**

Adopté à l'unanimité (10 voix). Mrs H MARECHAL et LUYTON sont absents. Mr B MARECHAL indique que le compte-rendu est trop long. Nous en tiendrons compte sans limiter l'information de la population.

### **Refonte du site internet de la Mairie**

Mr LUYTON arrive en début de présentation.

Mme le Maire précise que le site internet de la commune est vieillissant. Des devis ont été sollicités pour le moderniser. Entre temps, le groupement de commandes initié par Grand Chambéry a été présenté au comité des Maires, c'est la raison pour laquelle M Marc FAVREAU, webmaster éditorial de la direction de la communication de Grand Chambéry, est présent ce soir afin de présenter le projet. La décision d'adhésion doit être prise avant le 26 novembre 2021.

Si la commune adhère au groupement de commandes, un cahier des charges sera défini entre janvier et mars 2022. L'objectif est que les communes adhérentes disposent d'un site personnalisé, accessible à tous et moins énergivore que les solutions actuelles. Il y aura la possibilité de partager des contenus. Le coût pour notre collectivité devrait se situer aux alentours de 2000€. Le site internet actuel de la commune a été réalisé en 2010 pour un montant de 2392€. A ce jour nous réglons les frais d'hébergement de 240€. Le devis hors commande de Grand Chambéry a été demandé pour la refonte du site, il s'élève à 2300€ HT.

Après discussion les élus décident de retenir la solution du groupement de commandes (11 voix).  
H MARECHAL est absent.

### **Tarifs 2022 de la salle polyvalente**

Mme le Maire présente les tarifs de location pratiqués dans les communes voisines. Après discussion les tarifs ci-après ont été votés :

	Tarifs pour les habitants de la Commune+Montagnole		Tarifs pour les personnes extérieures à St Cassin et Montagnole	
	24h Du lundi au jeudi	WE	24h Du lundi au jeudi	WE
Petite salle	125€	210€	250€	500€
Toute la salle	255€	500€	510€	1000€

Montant des cautions : 200€ (retenu en cas de ménage non fait) +700€

Caution pour le prêt de matériel : 100€/ prêt de matériel gratuit

### **Associations communales et associations de Montagnole**

- Gratuité pour les utilisations sans recettes et pour le Sou des écoles
- Forfait de 60€ pour les utilisations à but lucratif

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Fixe ainsi les tarifs de location de la Salle Polyvalente pour l'année 2022.
- Indique que toute dégradation, vaisselle disparue ou cassée fera l'objet d'un ajout à la location selon le barème ci-après et joint en annexe :
- Endommagement du percolateur : 61€
- Ménage : 30€ par élément non nettoyé (réfrigérateur, cuisinière, lave-vaisselle avec ses 5 paniers, percolateur, desserte à roulettes, étuve...)
- Nettoyage des abords de la salle polyvalente (ramassage des mégots, bouteilles verres) : 50€

Adopté à l'unanimité (12 voix). Présence de H MARECHAL.

### **Personnel communal : Prévoyance 2022-2027**

Mme le Maire informe l'assemblée que le contrat actuel passé par l'intermédiaire du centre de gestion arrivera à échéance le 31 décembre 2021. Il convient donc de le renouveler.

Par délibération du 26 janvier 2021 la commune avait mandaté le centre de gestion de la Savoie afin de lancer une nouvelle consultation. Vu l'avis du comité technique du 21 octobre 2021 et considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à la convention de participation pour ses agents, le Conseil municipal décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » proposée par le Centre de gestion de la Savoie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2027 et autorise Mme le Maire à la signer.

Les agents auront le choix pour la couverture du risque « Prévoyance » entre différentes options de garanties. La participation financière aux fonctionnaires, aux agents de droit public et de droit privé en activité pour financer la couverture du risque « Prévoyance » est à ce jour fixée à 7€/mois. Ce montant est fixé en équivalent temps plein et est proratisé en fonction du temps de travail des agents. La participation est versée directement à l'agent. Il est décidé de maintenir ce montant de participation pour la convention 2022-2027.

Mr H MARECHAL précise qu'il est intéressant pour la collectivité d'adhérer à la convention proposée par le centre de gestion notamment au niveau des coûts.

Adopté à l'unanimité (12 voix).

### **Renouvellement d'une autorisation d'exploitation de la carrière des Radelles sur la commune de Saint-Thibaud-De-Couz**

La Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations nous a fait parvenir le dossier relatif à la demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation de la carrière des Radelles présentée par la société BOTTA. Ce projet dont la réalisation est soumise à décision préfectorale doit faire l'objet d'une consultation du public. Le conseil municipal doit également donner son avis sur cette affaire.

Le conseil municipal n'a pas de remarques particulières à formuler.

Adopté à l'unanimité (12 voix). Les élus regrettent de ne pas avoir de plans.

### **Demande de Subvention au Département de la Savoie pour le fonds d'urgence COVID 19**

Le Conseil Départemental de la Savoie peut venir en aide aux collectivités dans le cadre du fonds d'urgence aux collectivités Covid 19 pour les dépenses effectuées du 01 septembre 2020 au 31 décembre 2021 pour la gestion de la crise sanitaire. Pour notre commune ces dépenses s'élèvent à 7389.11€.

Adopté à l'unanimité (12 voix).

### **Décisions modificatives**

Il n'est pas nécessaire de prévoir des décisions modificatives pour l'instant.

Cependant sachant que la perception de la Motte Servolex fermera ses portes le 31 décembre prochain le calendrier de mandatement des dernières dépenses est très contraint. Cela nécessite de décaler le conseil municipal prévu le 14 décembre 2021. Il est reporté au 06 décembre à 19h00 pour caler le budget notamment concernant les travaux de l'école.

### **Travaux en cours**

#### **- Voirie**

B MARECHAL fait le point sur les travaux :

- **Voirie** : les travaux prévus au budget ont tous été réalisés.
- **Barrière du pont de Grignon** : le pont n'a pas encore été réparé du fait du prix élevé du devis reçu. D'autres devis ont été demandés.
- **Les Culées** : les travaux de Grand Chambéry concernant les réseaux sont presque achevés. La réfection de la voirie sera prise en charge partiellement par l'agglomération. La commune souhaite en profiter pour refaire la route dans sa globalité. La part communale s'élève à 4 000 € HT.
- **Route de la Désertaz** : une canalisation d'eau pluviale, à proximité du lotissement en cours de réalisation vers le Chemin de Chabran, a été reprise et financée par Grand Chambéry.
- **Gestion des eaux pluviales Route de Montagnole** : une rencontre sur site avec les riverains et l'agglomération a eu lieu. Une étude du cheminement de l'eau avec coloration sera effectuée lors de grosses pluies.
- **Route de Lyon face à la scierie FRISON** : le réseau d'assainissement a été refait. Mme ARNAUD demande s'il est possible de faire part à nouveau au Conseil départemental de la vitesse excessive sur cette voie et notamment dans le hameau de La Cascade.
- **Radar pédagogique** : un radar acquis par la commune est mis en place dans différents secteurs de la commune pour sensibiliser la population à la vitesse excessive. Il est placé actuellement Montée des Alberges, dans le sens montant.

### **Questions diverses**

- **Repas du personnel** : le 07 décembre 2021
- **Eclairage public** : M LAGUILLAUMIE recevra demain avec Marc certains élus de l'agglomération pour leur faire part de notre expérience concernant la rénovation de l'éclairage public.

Depuis 2010 la consommation a baissé de 93% Route de Lyon sachant que 3 luminaires sur 9 subsistent. Au Chef-Lieu la consommation a baissé de 83%. Les lampadaires équipés de LED sont éteints la nuit. Néanmoins les factures ne baissent pas du fait de l'augmentation du prix du kilo watt heures.

Il est rappelé que la lumière attire la délinquance.

- **Défense incendie** : une réunion a eu lieu avec Grand Chambéry afin d'exploiter le rapport qui nous a été transmis par cette instance. 7 poteaux sur 29 sont conformes. Il existe différentes raisons de non-conformité : certains poteaux sont situés sur des propriétés privées donc non contrôlés, d'autres ont un débit insuffisant.... La compétence est répartie entre plusieurs organismes : mairie, agglomération et SDIS. Une réunion sera programmée avec les pompiers pour faire le point sur le dossier une fois que la commune aura réalisé un état des lieux. Il faudra donc prévoir sans doute une dépense au prochain budget pour la mise en conformité. Un poteau coûte entre 3000 et 5000€.
- **Conseil d'exploitation du service des eaux** : le quorum est exigé pour pouvoir prendre des décisions. Or il s'avère que plusieurs fois les réunions n'ont pas pu se tenir faute de participants. Il n'est pas possible de désigner un délégué suppléant en revanche le délégué titulaire peut donner pouvoir à un conseiller municipal en cas d'absence. Il est donc convenu que le délégué titulaire informera ses collègues s'il ne peut pas se rendre au conseil d'exploitation. Possibilité de participer en visioconférence. En principe les réunions ont lieu le mardi à 17h00. Une réponse sera faite en ce sens à Grand Chambéry. Nous demanderons également que les séances se tiennent plus tard afin de faciliter la présence des élus qui travaillent.
- **Règlement de collecte des déchets** : le sujet a été débattu en conférence des maires. Le sujet sera revu en commission déchets, certains articles devant être réécrits.
- **Tarifs de la piscine** : hausse conséquente des tarifs mais le conseil communautaire les a adoptés.

Mme le Maire souligne l'importance d'assister aux commissions de l'agglomération car cela peut permettre de faire « bouger » les choses avant que les dossiers ne passent en conseil communautaire.

- **Programme prévisionnel des travaux du département pour 2022** : certaines routes seront refaites : enduit entre l'Oratoire et les Chantres, enrobé dans les secteurs du passage à niveau de La Cascade, de la Route de Montagnole et la Montée des Alberges, sécurisation de la route située à droite, dans le sens descendant en direction de Jacob Belecobette avant Cognin.

Mme ARNAUD signale la vitesse excessive et l'importance du flux de véhicules Montée du Chêne. Il est rappelé que ce secteur est limité à 50 km/ heure. En revanche la circulation sur le RD7e est limitée à 80 km/h étant une route départementale.

- **Chemins de randonnée** : Mme le Maire et M LUYTON ont rencontré la fédération de randonnées pour la présentation du tracé du nouveau GR 920 entre Chambéry et Grenoble. Ce chemin passe actuellement dans un secteur où les militaires ont un camp d'entraînement et devra être déplacé du fait de la dangerosité. Le GR ne passera donc plus par la Pointe de la Gorgeat mais dans le secteur du Chemin du Penet et des Chantres. Un chemin de délestage est à l'étude en cas de forte pluie compte-tenu de la présence du torrent. La visite du jet d'eau a aussi été évoquée.
- **Jet d'eau** : Mme le Maire et M LUYTON ont rencontré l'un des propriétaires. Ce dernier n'est pas opposé à l'accès de randonneurs au jet d'eau. Contact a été pris avec un autre propriétaire afin de recueillir son avis sur le sujet. Nous n'avons pas eu de retour pour l'instant.
- **Urbanisme** : nous avons déjà rédigé un bulletin communal spécial à destination de la population pour rappeler les règles en matière d'urbanisme. Une réunion est prévue le 06 décembre 2021 de 10h00 à 12h00 en mairie de Saint-Cassin avec les communs alentours pour mettre en forme un document commun afin de mutualiser les supports.
- **Vœux du Maire 2022** : le 21 janvier 2022 à 18h30
- **Ecole** : la classe de Mme BARTHE a été fermée le 19 novembre dernier par suite de la crise

sanitaire.

- **Repas des aînés du 21 novembre 2021** : 54 convives étaient présents. Tout s'est bien passé. Des précautions ont été prises compte-tenu de la situation sanitaire actuelle. L'apéritif a été servi à table.
- **Congrès des maires** : Mme le Maire y a participé. Elle a évoqué avec FREE le sujet de l'antenne de La Combe. Ces derniers souhaitent rencontrer les élus puis les habitants sur ce sujet et se rendre sur site.  
Mme le Maire souhaite réunir prochainement les commissions animation et communication pour leur faire part des idées qu'elle a recueillies au cours du salon des maires afin de leur faire des propositions. Elle a également rencontré une banque qui se propose de rechercher des subventions pour nos projets.
- **Marché de Saint Thibaud de Couz** : M LUYTON informe les élus du succès du marché de producteurs. Mr LAGUILLAUMIE précise que la commission animation se réunira prochainement pour approfondir le sujet dans le but de proposer un marché au printemps prochain.
- **Commissions municipales** : un point est fait sur le fonctionnement des différentes commissions. Certaines ne se sont pas encore réunies mais cela ne saurait tarder. La commission voirie est désormais pilotée par Mmes ARNAUD et ERB.
- **Commission transport de Grand Chambéry** : pas de retours à la suite de nos demandes. Une relance sera faite.
- **Villes aménagement durable** : Mme ERB présente ce réseau de professionnels qui souhaiterait visiter notre école en même temps que d'autres projets dans le secteur. Contact sera donc pris avec la mairie.
- **Inauguration de l'école** : elle n'a pas eu lieu pendant les vacances de Toussaint parce que les travaux ne sont pas totalement terminés. La date sera fixée aux beaux jours.
- **Travaux de l'école** : toutes les réserves ne sont pas levées.

La secrétaire de mairie fait le point sur les dossiers d'urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15.